


## CONSTITUTION DU DOSSIER D'INSCRIPTION

**Vous venez de terminer vos études secondaires dans un pays de l'Union européenne** et souhaitez vous inscrire à la Haute Ecole...

Vous trouverez ci-après la liste des documents que vous devrez scanner et téléverser pour la constitution du dossier administratif :

- Photocopie d'un document d'identité : carte d'identité (recto/verso) ou tout autre document officiel établissant votre nationalité (passeport, ...)
- Décision du service des équivalences **et** photocopie du titre d'accès à l'enseignement supérieur (baccalauréat ou autre)

### **Cas particuliers :**

- **Sage-femme et Infirmier responsable de soins généraux** : un certificat médical attestant que vous êtes apte à suivre la formation et un extrait du casier judiciaire modèle 2, le tout datant de moins de 3 mois au moment des démarches pour votre inscription sur le site de la Haute Ecole.
- **AESI – éducation physique et Coaching sportif** : un certificat d'aptitude complété par votre médecin-traitant ou cardiologue de votre choix, après avoir effectué un électrocardiogramme attestant de votre aptitude à suivre des études sportives.
-  Procédure spécifique d'inscription en sections **kinésithérapie et logopédie** :  
Dépôt des dossiers pour les non-résidents par voie électronique les 19-22 et 23 août 2022 de 9h00 à 16h00.
- Sections **sage-femme, ergothérapie et orthoptie** : uniquement via un système de réservation en ligne à partir du 15 juin 2022 sur le site de la Haute Ecole.